

## La province de Québec aujourd'hui

Claude Castonguay

Volume 40, numéro 1, 1972

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103735ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103735ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Castonguay, C. (1972). La province de Québec aujourd'hui. *Assurances*, 40(1), 1-15. <https://doi.org/10.7202/1103735ar>

Résumé de l'article

Monsieur Claude Castonguay est ministre des Affaires Sociales dans le Cabinet Bourassa. En février, il a présenté un mémoire à l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Il a choisi d'exposer la situation du Québec dans le Canada actuel. Nous avons pensé apporter son texte à nos lecteurs qui y trouveront la pensée de l'auteur devant l'évolution de notre province depuis 1960, en particulier. Nous le remercions de nous avoir permis de reproduire la communication qu'il a faite devant les membres de l'Institut de France. G. P.

# ASSURANCES

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique  
de l'assurance au Canada

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Prix au Canada :  
L'abonnement : \$4.00  
Le numéro : - \$1.25

Membres du comité :  
Gérard Parizeau, Robert Parizeau,  
Gérald Laberge, Jacques Caya  
Mme Aurette P. Gervais

Administration :  
410, rue Saint-Nicolas  
Montréal

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement N° 1638

---

40<sup>e</sup> année

Montréal, Avril 1972

N° 1

---

1

## La province de Québec aujourd'hui

par

CLAUDE CASTONGUAY

*Monsieur Claude Castonguay est ministre des Affaires Sociales dans le Cabinet Bourassa. En février, il a présenté un mémoire à l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Il a choisi d'exposer la situation du Québec dans le Canada actuel. Nous avons pensé apporter son texte à nos lecteurs qui y trouveront la pensée de l'auteur devant l'évolution de notre province depuis 1960, en particulier. Nous le remercions de nous avoir permis de reproduire la communication qu'il a faite devant les membres de l'Institut de France. G. P.*



Je mesure sans peine l'honneur que vous faites aujourd'hui à un ministre du gouvernement du Québec en l'invitant à porter la parole devant les membres de votre Académie. Tant de personnages illustres se sont succédé à cette tribune depuis un siècle et demi que je me sentirais intimidé n'était-ce mon désir de mieux vous faire connaître, si la chose est possible, notre société, ses espoirs et quelques formes de son probable avenir.

## A S S U R A N C E S

---

C'est un trait commun à tous les Québécois, lorsqu'ils parlent à des groupes de l'extérieur, de ressentir le besoin de convaincre, ou parfois même de s'expliquer, un peu comme pour s'excuser d'être encore là, tenaces et résolus sur ce sol d'Amérique imprimé des valeurs anglo-saxonnes.

2 Mais je n'ai pas ce sentiment aujourd'hui. La France est de moins en moins à l'extérieur de nos frontières. C'est une partie de nous-mêmes que nous avons retrouvée grâce au rapprochement franco-québécois des dernières années. Je n'en veux pour seules preuves que la cordialité de l'accueil qui m'est fait dans votre pays et la sympathie des Français à l'endroit du peuple québécois.

C'est là un des résultats de la coopération franco-québécoise qui a permis à des milliers de vos compatriotes et des miens, de part et d'autre de l'Atlantique, de mieux se connaître et, à travers eux, de mieux connaître la France et le Québec. On ne peut pas évaluer avec précision la portée d'un tel résultat; il est plus facile d'établir le nombre de missions de Québécois en France ou de Français au Québec et de déterminer statistiquement la fréquence et la durée des séjours, ou encore la nature des échanges de renseignements et d'expériences auxquels ces séjours donnent lieu. Pourtant, à long terme, c'est le rapprochement de nos deux peuples qui compte. Pour le Québec, ce rapprochement est essentiel; on l'a dit maintes fois avant moi, et je pense qu'on avait raison de le souligner. Le Québec moderne devait regarder au-delà de ses frontières, il lui fallait échanger avec d'autres. Pour lui, il était capital que des liens étroits s'établissent avec la France. Il demeure vital que ces liens directs soient maintenus et, dans la mesure du possible, accrus.

En 1965, les dirigeants québécois avaient compris quel puissant soutien pouvait fournir au sentiment national du Québec et à son effort d'épanouissement dans tous les domaines un lien plus étroit et aussi plus systématique avec son ancienne mère-patrie. À l'époque, le gouvernement français montra une sympathie agissante et encouragea l'établissement de relations suivies entre les Québécois et les Français. Et depuis, le mouvement se poursuit et s'amplifie. Le gouvernement français actuel et le gouvernement québécois maintiennent à ce propos une attitude identique et considèrent que les rapports franco-québécois font désormais partie d'une réalité acquise dont le caractère de permanence est fondé sur les besoins qu'elle satisfait de part et d'autre

et sur une exigence que je pourrais qualifier de sociologique et d'historique.

Historiquement et sociologiquement, nous avons d'abord été des Français. Puis, comme il fallait s'y attendre, les Français des dix-septième et dix-huitième siècles sont devenus des Canadiens. Par la suite, des réalités militaires et politiques ont donné naissance au vocable de Canadiens français. Aujourd'hui, et c'est le cas surtout depuis une dizaine ou une quinzaine d'années, le nom de Québécois prend une dimension qui fait meilleure référence à notre identité.

Voilà, en peu de mots, une façon bien imparfaite et certainement trop globale de décrire notre évolution comme peuple depuis quatre cents ans. Pourtant, elle correspond bien à ce qui s'est passé chez nous et surtout à ce qui continue de s'y passer. On ne peut comprendre le Québec actuel si on ignore l'émergence chez nos concitoyens du sentiment d'être des Québécois.

3

Mais ce sentiment n'est pas la conséquence d'une quelconque génération spontanée. Derrière ceux que nous sommes aujourd'hui, il y a des générations et des générations de paysans, d'ouvriers, de membres du clergé, de commerçants, de professionnels et, plus tard, d'intellectuels; ils ont, à leur façon et à leur époque, conservé et défendu une « nationalité » distincte qui ne devait commencer à s'affirmer vraiment qu'au début des années 1960. Et derrière ce que nous serons demain, il y aura nous, ceux d'aujourd'hui, qui avons l'impression très nette de vivre au passage de deux mondes: celui d'hier, fait de ténacité et de fidélité, et celui de demain, construit sur les mêmes attitudes, mais, avec cette différence capitale, qu'en plus de sauvegarder notre passé, nous devons aussi penser et agir en termes d'avenir.

Au cours des vingt ou trente dernières années, la conjoncture québécoise a énormément évolué. Il n'est plus vrai qu'« au pays du Québec, rien n'a changé ». Autrefois, nous devions survivre dans un milieu qui était malgré tout protégé par la vie rurale, l'éloignement des influences extérieures, la foi catholique et un taux de natalité élevé. Demain, aujourd'hui même, nous devons et nous devons faire face à la vie urbaine, à la compénétration des cultures, à l'abolition des distances, à la force de pénétration des moyens de communications, à la concurrence économique et technique et au poids de la démographie nord-américaine qui rappelle sans cesse au Québec le sentiment d'être un îlot humain de 5 millions de francophones dans un univers anglo-saxon de 220 millions d'habitants.

4 Il n'y a certes pas lieu de se plaindre car l'« ilot » est tout de même d'une dimension géographique impressionnante, rempli de richesses naturelles abondantes et à peine exploitées. Entre ses grandes villes, les voies de communications sont ultra-modernes et le fleuve St-Laurent constitue, pour le Québec, une artère économique puissante. Bien que, pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure, nous devons actuellement être particulièrement attentifs au développement de notre économie, nous devons rappeler que des industries importantes se sont développées sur notre territoire. Le Québec abrite près du tiers de l'industrie manufacturière canadienne. Rappelons enfin que la grande majorité des francophones du Canada vivent au Québec où ils forment plus de quatre-vingts pour cent de la population; ce dernier facteur confère au Québec un caractère particulier qui le distingue des autres provinces du pays et il est sous-jacent à la plupart des positions politiques prises par son gouvernement. C'est aussi ce facteur qui a en bonne partie provoqué les relations franco-québécoises, qui les a animées et qui continue de les justifier.

Les historiens pourront mieux que moi analyser les diverses causes de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la « révolution tranquille », c'est-à-dire cette prise de conscience sans précédent chez nous qui s'est manifestée à partir de 1960. Il est toutefois dès maintenant certain qu'on a alors assisté à une remise en question d'à peu près toutes les institutions québécoises traditionnelles, y compris le gouvernement, et qu'il s'est produit une mutation sociale profonde qui n'a pas encore donné tous ses effets. Je ne prétends absolument pas que le dynamisme et l'esprit d'invention dont les Québécois ont fait preuve à cette époque ont été totalement planifiés et ordonnés; au contraire, ils ont plutôt pris la forme d'un bouillonnement d'idées et d'initiatives, d'un brassement général, d'une course en avant vers des objectifs assez mal définis au départ. Il en est donc résulté, dans certains secteurs, une dispersion que d'aucuns ont sur le coup trouvé enivrante, mais l'efficacité n'y trouvait pas toujours son compte. Quoi qu'il en soit, il fallait que le Québec traverse une telle phase. Il fallait qu'il se convainque lui-même qu'il pouvait innover, réussir de vastes entreprises et remplacer des structures socio-politiques dépassées par des nouvelles.

On ne doit pas oublier ici que le Québec venait, pendant les dix ou quinze années qui avaient précédé, de vivre une période de conservatisme aigu et de quiétude artificielle. Il suffisait dès lors qu'un seul des éléments de l'édifice antérieur cède pour que toute la structure

soit ébranlée. C'est ce qui arriva au tournant des années « 50 ». Pendant un certain temps, plusieurs crurent que la secousse ne durerait que quelques mois, voire une année ou deux tout au plus, et surtout qu'elle n'aurait pas de conséquence à long terme. On se trompait.

Une fois lancé, le mouvement devait être irréversible. Encore aujourd'hui, il se continue quoique selon des modes différents. La première priorité du gouvernement du Québec élu en 1960 — le développement des ressources humaines — explique sans doute que les modifications des dix dernières années s'étendirent à plusieurs secteurs. Condition première d'un développement qui voulait s'appuyer sur une reconnaissance plus explicite de la valeur culturelle du Québec en Amérique, cette priorité constituait le premier « pont » d'une adaptation aux tendances internationales du développement économique qui met-  
5
tent l'accent sur la technologie, c'est-à-dire sur l'homme.

Le Québec se devait donc, en premier lieu, de réévaluer son système d'éducation. Imperméable aux transformations que subissaient ceux des États-Unis et des autres provinces canadiennes, le système éducatif québécois ne s'améliorait guère. En 1960, on le retrouvait peu apte à satisfaire des besoins d'innovation, de croissance et de financement. Le Québec voulait également corriger une situation défavorable sur les plans de la fréquentation scolaire et de la qualification de la main-d'œuvre. C'est pourquoi il entreprit un vaste effort de scolarisation qui l'amena à une profonde modernisation de tout le système. Les réformes ont touché tous les niveaux, de l'école élémentaire à l'enseignement supérieur.

Après quelques années, la politique d'accessibilité de l'éducation amène des résultats concrets appréciables. Le taux de scolarisation au niveau secondaire passe de 65.4 pour cent en 1960-1961 à 96.1 pour cent du groupe d'âge 13-16 ans, en 1967-1968; ce qui permit à la moyenne canadienne de passer de 66.5 pour cent à 86.2 pour cent<sup>1</sup>. L'inscription post-secondaire atteint en 1967-1968 une proportion de 19 pour cent des jeunes de 18-24 ans, ce qui commence à pouvoir se comparer favorablement à la situation chez nos voisins américains<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Tableau 1 en appendice.

<sup>2</sup> Aux États-Unis en 1967-1968, les étudiants inscrits à l'Université au niveau sous-gradué représentaient 31 pour cent comparé à 24 pour cent en 1960-1961 du groupe d'âge 18-21.

Source: Projections of Educational Statistics to 1977-1978 (1968 edition) U.S. Department of Health, Education and Welfare — Washington D.C. Cité dans Zsigmond op. cit. tableau F-2 p. 259.



6 En 1960, les travailleurs qui n'avaient qu'une formation générale de niveau élémentaire formaient plus de la moitié (55 pour cent) de la main-d'œuvre québécoise, contre 45 pour cent pour l'ensemble du Canada. Un tel écart caractéristique des effectifs plus âgés de la main-d'œuvre, ne pouvait bien sûr être résorbé en quelques années. Par contre, l'apport de jeunes effectifs plus scolarisés allait permettre de refermer l'écart au plan de la formation supérieure. Avec un taux de croissance de 36 pour cent au Québec contre 16 pour cent à l'échelle canadienne, entre 1960 et 1965, la proportion de la main-d'œuvre qui possède au moins une éducation secondaire complète est équivalente à la moyenne canadienne<sup>3</sup>.

Pour accélérer ce mouvement de retombée de la scolarisation sur la formation de l'ensemble de sa population, le Québec allait également revitaliser le domaine de la formation des adultes. On observe en 1967 des inscriptions universitaires à temps partiel plus nombreuses au Québec que partout ailleurs au Canada<sup>4</sup>. L'éducation des adultes prit une ampleur plus considérable grâce au recours aux techniques de télévision<sup>5</sup> et à la décentralisation de l'enseignement universitaire permis par la création, en 1969, de l'Université du Québec dont les unités constituantes sont maintenant établies dans la plupart des régions.

Certes, ce renouveau extrêmement rapide du domaine de l'éducation n'est pas étranger à l'effervescence que connaît actuellement le domaine des arts par sa production littéraire et artistique, celui des communications avec les lignes radiophoniques ouvertes et celui de la participation communautaire avec la mise sur pied de comités de citoyens.

Le Québec a également consacré ces récentes années un effort considérable au domaine des politiques sociales. À l'instar des autres nations, nous croyons que la sécurité du lendemain pour un chef de famille, une personne âgée, un jeune travailleur, est une condition de son épanouissement. Aussi nous avons fait nôtre une politique d'accès universel aux biens essentiels, tels la santé, le revenu minimum et les services sociaux.

Dans le domaine de la santé par exemple, un objectif général d'amélioration de l'état de santé physique et mentale de la population ainsi

<sup>3</sup> Tableau 2 en appendice.

<sup>4</sup> Les inscriptions à temps partiel aux institutions universitaires atteignent 45.9% des inscriptions à temps plein au Québec contre 35.9% pour l'ensemble du Canada. Zsigmond et Wamer: op. cit. Appendice E ~ Tableau E-15.

<sup>5</sup> Multi media — Tevec — Radio-Québec.

que du milieu dans lequel elle vit a été mis de l'avant. À cette fin, on a tenté de rendre plus accessibles, sur les plans financier et géographique, des soins de santé complets et continus. C'est ainsi que la gratuité des services hospitaliers et l'assurance-maladie furent établies et que, plus récemment, une restructuration complète de l'organisation des services de santé et des services sociaux fut entreprise.

Cette restructuration met l'accent sur une meilleure planification des services de santé, l'intégration de ceux-ci avec les services sociaux, la coordination entre eux des établissements dispensateurs de services et l'évaluation constante de la performance du régime de la santé afin d'en déceler et corriger les déficiences. Grâce à elle, l'administration des établissements, tels les centres hospitaliers, les centres de services sociaux et les centres d'accueil de toutes sortes, sera très bientôt ouverte à la participation des utilisateurs de services, du personnel professionnel et non professionnel, des étudiants et autres. Seront également créés des centres d'un nouveau type, les centres locaux de services communautaires, qui dispenseront sur une base intégrée les services de santé et les services sociaux courants. Enfin, des structures régionales seront instaurées; leur fonction principale sera, dans un premier temps, de promouvoir la participation de la population à l'administration des établissements. Ces conseils régionaux se transformeront éventuellement en de véritables organismes régionaux jouissant d'une large autonomie sur le plan de la programmation régionale du développement des services de santé et des services sociaux.

7

Parallèlement à cette réforme qui vise à pallier les déficiences du système de distribution des soins, particulièrement sa fragmentation en sous-systèmes parallèles, un projet législatif d'une réforme complète des professions, notamment dans le domaine de la santé et des services sociaux, a été déposé à l'Assemblée nationale pour adoption dans le courant de la présente année. Cette mise à jour de la structure et du fonctionnement des ordres professionnels apparaît d'autant plus nécessaire que le syndicalisme a connu dans le domaine des professions des progrès considérables au Québec, au cours des dix dernières années, qui exigent que l'on repense le rôle et les fonctions des ordres professionnels.

Les services sociaux pour leur part, tout comme les services de santé, avaient grandement besoin d'une meilleure coordination. Dans nos sociétés, une proportion de plus en plus grande de personnes et



de familles font face à des difficultés psycho-sociales de toutes sortes. S'ils veulent prévenir ces difficultés et leur offrir des solutions adéquates, les services sociaux doivent être techniquement bien organisés et faire partie intégrante de la communauté. Jusqu'à maintenant, leur morcellement a nui à leur efficacité et, souvent, les tient éloignés des populations qui en ont le plus besoin.

8 Notre politique dans ce domaine vise l'amélioration des conditions sociales des individus, des familles et des groupes et à cette fin poursuit trois objectifs fondamentaux: aider les individus à développer une personnalité autonome, aider les individus à assumer pleinement leurs responsabilités familiales et sociales et, enfin, les aider à participer à la vie communautaire. Mais la première condition de cette autonomie et de cette participation individuelle est la sécurité de ressources financières minimales.

À cet égard, on constate que malgré les sommes considérables consacrées ces récentes années aux divers régimes de sécurité du revenu, on n'est pas parvenu à lutter efficacement contre la pauvreté. D'où la nécessité de repenser les objectifs qui, au hasard des années et des besoins identifiés ou non identifiés, ont présidé à la structuration de ces régimes. Une politique globale et intégrée de sécurité du revenu a donc été conçue sur la poursuite des objectifs suivants: la garantie d'un revenu fondé sur les besoins évalués en fonction d'un seuil de revenu, la promotion des personnes par une participation à l'activité économique et sociale et, enfin, la reconnaissance du droit des citoyens à des ressources minimales.

Nous croyons, et c'est ce dont nous essayons de convaincre le gouvernement du Canada, que l'économie nord-américaine permet et doit assurer les citoyens d'un revenu minimum. Nous avons acquis la certitude que c'est un pas à franchir dans un avenir assez rapproché et que l'ensemble des programmes actuels de sécurité du revenu doivent être repensés en fonction de cette orientation.

Cette politique de sécurité du revenu fait présentement l'objet de difficiles négociations avec le gouvernement fédéral, notamment dans le champ des allocations familiales. Après avoir créé, en 1966, le Régime de rentes du Québec, et en 1967, notre propre Régime d'allocations familiales, nous croyons le temps venu de renforcer l'action de ces régimes en faveur des bénéficiaires à faible revenu. Selon un projet de loi déposé il y a deux mois, nos allocations familiales deviendront

sélectives en fonction du revenu et graduées selon l'âge et le rang de l'enfant. Les familles à faible revenu qui ont plusieurs enfants recevront ainsi des prestations substantielles.

Cette revalorisation et cette restructuration des allocations familiales sont fondamentales car elles nous permettront d'aplanir les difficultés que pose le régime d'aide sociale, dont la structure contribue à la dépendance et concurrence le marché du travail malgré un niveau de prestations pourtant insuffisant par rapport aux besoins des personnes privées d'emploi.

L'accent mis sur les ressources humaines depuis 1960 ne devait pas pour autant permettre de négliger le monde de l'économie. Le fait est connu que les Québécois ne contrôlent qu'une partie de leur économie. Et cette partie n'est pas la plus déterminante, ni la plus dynamique. Cela provient d'une situation historique et d'une longue évolution économique qui ont permis au capital extérieur, américain surtout, d'investir chez nous des sommes énormes. En cela, le Québec, tout comme le Canada dans son ensemble, subit à la fois les avantages et les inconvénients de son encadrement par une puissance économique de premier plan. Avantages qui lui ont permis de réaliser des taux de croissance élevés au cours des grandes périodes d'expansion économique nord-américaine. Inconvénients, puisque le Québec, isolé politiquement et culturellement des circuits d'informations et de décisions, subit sans cesse les contrecoups des mutations rapides de la structure industrielle. Étranger aux décisions, souvent trop tard informé, il perd la chance d'une négociation ou d'une adaptation à ces changements.

Dans ce contexte, une idéologie axée sur les valeurs rurales, maintenue et diffusée dans le passé par nos dirigeants civils et religieux, a souvent fourni un refuge utile aux Québécois. Elle lui a permis de valoriser, ou en tout cas de juger acceptables d'humbles conditions de vie que le siècle actuel a transformées en une situation générale de sous-prolétariat urbain.

C'est donc pour pallier un certain isolationisme et compenser sa faible taille que le Québec entreprend de créer un pouvoir économique collectif capable d'attraction et de pénétration. On veut, par l'action du gouvernement, corriger les lacunes dont la persistance aurait nécessairement conduit à l'absence accrue des Québécois du domaine de l'économie. Aussi a-t-on créé plusieurs organismes publics et parapublics de nature économique, telles la Société générale de financement,

la Caisse de dépôt et de placement <sup>6</sup>, la Société québécoise d'exploration pétrolière et quelques autres.

Dès 1962, toutefois, le gouvernement avait, dans le même esprit, nationalisé l'électricité et créé l'Hydro-Québec, qui devait par la suite réaliser des travaux de barrage, en particulier sur la Manicouagan, qui attirèrent l'attention des pays étrangers et dont la production en énergie électrique représente le quart de la production canadienne.

10 Mais face aux problèmes économiques qui nous confrontent depuis quelques années au Québec — recul et productivité plus faible<sup>7</sup> du secteur manufacturier, chômage amplifié par la conjoncture économique générale en Amérique — ces gestes ne pouvaient constituer que la première partie d'un programme économique. Il fallait diffuser ces efforts à l'ensemble du secteur industriel. C'est pourquoi le gouvernement devait, au cours des dernières années, accentuer de plus en plus la priorité du développement économique par des programmes d'encouragement à l'investissement privé. C'est également pourquoi le gouvernement du Québec ayant décidé de tirer parti de son avantage au plan des ressources naturelles, annonçait récemment son intention d'aménager les ressources hydro-électriques de la Baie de James. Projet ambitieux sur le plan de la technique et du financement, ce développement permettra d'ouvrir un nouveau territoire situé à quelque 300 milles de la région minière du Nord-Ouest québécois <sup>8</sup> dont la capacité en énergie électrique surpasse la production actuelle.<sup>9</sup>

C'est l'ensemble de ces gestes qui devront, à mesure qu'ils porteront des fruits, permettre au Québec de relever le défi économique nord-américain et de fournir aux Québécois l'occasion d'exercer leur compétence.

<sup>6</sup> En 1970, la Caisse de dépôt et placement du Québec avait un actif de \$1.3 milliard dont 76 pour cent est détenu en obligations du gouvernement et 16 pour cent en actions. Selon la croissance de ces revenus, cet organisme québécois est en mesure d'investir \$1 million par jour.

<sup>7</sup> Entre 1961 et 1969, la part du secteur québécois par rapport à l'emploi total canadien dans le secteur manufacturier passe de 33.6 à 31.2 pour cent. Le gain est au profit de l'Ontario. Principaux indicateurs économiques. Provinces et régions. Ottawa 1971.

<sup>8</sup> Le territoire couvre lui-même une distance de 300 milles (480 km) dont le point le plus au sud se situe à 150 milles de Matagami (4000 h.) dernière ville du Nord-Ouest québécois.

<sup>9</sup> La capacité totale en énergie électrique de la Baie de James est d'environ 14,000 megawatts. La production de l'Hydro-Québec est actuellement de 10,000 megawatts et celle du Canada de 40,000 megawatts.

Cette action économique du gouvernement s'est accompagnée d'un renouveau de la fonction publique québécoise. Alors que le fonctionnarisme avait été pendant longtemps considéré comme une occupation assez peu prestigieuse, il en fut tout autrement au cours des dix dernières années. Non seulement y eut-il une nette amélioration du personnel au service de l'État, mais les techniques administratives elles-mêmes furent modernisées et considérablement améliorées. Le gouvernement du Québec qui avait été jusqu'à ce moment, une administration provinciale, commença à devenir le gouvernement d'un État en voie de modernisation. Chez ceux qui servaient l'État, on perçut la naissance d'un esprit de corps et d'une mentalité dynamique entièrement orientée vers l'avenir.

11

Je ne tenterai pas de vous faire croire que toutes ces innovations d'ordre social ou économique se sont faites en douceur, sans erreur de parcours et à un rythme constant. Je ne prétendrai pas non plus que toute l'opération s'est déroulée à partir d'une connaissance scientifique et objective des buts à atteindre. D'ailleurs, la volonté d'agir qui anima tous les milieux québécois, et pas seulement le gouvernement, ne pouvait ni ne devait être dès le départ autoritairement canalisée et ordonnée. Cela aurait pu en tarir la sources et provoquer des frustrations difficilement acceptables vu l'ampleur du rattrapage qui s'imposait.

Aussi, je ne dirai pas que la tâche entreprise en 1960 est terminée et que les Québécois peuvent maintenant croire leur mission accomplie. On demande à l'heure actuelle beaucoup plus au gouvernement qu'il il y a une dizaine d'années. Celui-ci est bien devenu l'instrument de la collectivité; elle veut s'en servir. Qui pourrait l'en blâmer? Car notre « révolution tranquille » a suscité la création de nouvelles valeurs, de nouvelles aspirations. Tout cela est normal, mais a pour conséquence de fixer aux responsables de l'État des objectifs peut-être plus difficiles à atteindre que ceux qu'il entrevoyait confusément il y a encore peu de temps. Nous n'avons donc pas le choix, nous devons continuer.

Si cette esquisse que je viens de tracer d'un bilan de l'évolution récente du Québec est nécessairement incomplète, celle-ci se poursuivant toujours, on peut toutefois dégager, dès maintenant au moins, trois phénomènes qui à la fois ont permis cette évolution et en ont découlé. D'abord je pense qu'il est indéniable que le pouvoir, au Québec, s'est déplacé des élites traditionnelles vers de nouvelles élites. Personnellement je n'aime pas beaucoup utiliser l'expression « élite », mais je crois

12 qu'on verra mieux ce dont il s'agit si je mentionne que le Québec est maintenant beaucoup plus influencé par les administrateurs publics et privés, les universitaires et même les artistes que par ceux qui, membres des professions libérales ou du clergé, l'ont gouverné pendant pratiquement toute l'existence de la société québécoise antérieure à 1960. Et il est intéressant de mentionner que ce glissement du pouvoir s'est effectué sans trop de heurts et même dans un esprit fort positif dont, je crois, on trouve peu d'exemples ailleurs. Le clergé, j'ai plaisir à le signaler, a compris la mutation du Québec et, comme presque toute la société québécoise, s'est résolument engagé vers l'avenir.

Tout cela tient probablement au fait — et c'est le deuxième phénomène que je voudrais retenir — que le Québec a démontré une faculté absolument étonnante à absorber des changements rapides et fondamentaux. Cela entraîne, on le conçoit facilement, un « choc du futur », et de tels changements soulèvent bien des problèmes; la société québécoise a perdu sa quiétude d'antan. Elle est pourtant à la fois plus sûre d'elle-même et aussi plus inquiète car elle découvre des défis nouveaux auxquels elle n'avait pas toujours été préparée. Mais, encore une fois, il y a chez elle une telle aptitude à s'adapter et à accepter la nouveauté, que je suis convaincu qu'elle surmontera les tiraillements et même les contradictions de sa propre mutation.

Il y a mutation, bien sûr, mais pas mise en cause des fondements. On peut en effet se demander si, entraînée par une évolution aussi comprimée dans le temps, la société québécoise n'a pas perdu ou n'est pas en voie de perdre l'identité qui l'avait caractérisée jusqu'à ce moment-là. En réalité, les changements qu'elle subit ou qu'elle provoque confirment son identité, la façonnent pour l'adapter aux temps nouveaux. En cours de route, la société québécoise s'est départie des traits qui, autrement, auraient pu l'empêcher de progresser, mais elle est demeurée indéniablement fidèle à elle-même. Au point d'ailleurs qu'une de ses préoccupations majeures est de se donner les instruments politiques qu'elle estime lui manquer encore. J'ai dit qu'elle considèrerait désormais son gouvernement comme un instrument collectif. C'est justement pour cette raison qu'elle le veut fort, ce qui — autre phénomène qu'on peut dégager des récentes années — conduit à des affrontements parfois très sérieux avec le gouvernement fédéral. Ces disputes sont nombreuses et fréquentes. Elles alimenteront la chronique chez nous et même parfois à l'extérieur. Il ne s'agit cependant pas, dans



tout cela, de simples malentendus ou encore de manifestations superficielles de concurrence entre gouvernements complémentaires.

La mutation québécoise a provoqué une redéfinition nécessaire de la place et du rôle du Québec au sein du Canada. Celle-ci a, à son tour, entraîné une remise en cause du partage des pouvoirs entre Ottawa et Québec. À l'heure présente, la situation à cet égard demeure incertaine. Le processus de révision constitutionnelle amorcé vers la fin de l'année 1967 a abouti à une impasse en juin dernier, lors de la conférence constitutionnelle tenue à Victoria, en Colombie-Britannique, pour la bonne raison qu'aucun autre gouvernement que celui du Québec, n'a vraiment voulu, au cours de cette période, s'attaquer aux aspects fondamentaux du partage des compétences législatives. Il faudra bien pourtant y apporter une solution. Autrement, les tensions ne feront que s'accroître. Et le temps presse.

13

Que veut le Québec ? En quelques mots, une cohérence de pouvoirs nécessaires pour se gouverner en tant que société et s'épanouir à l'intérieur du cadre fédéral canadien. Pour cela, il importe que les pouvoirs du gouvernement du Québec soient clairement établis et que le gouvernement du Canada ne puisse pas, par diverses interventions, nier ces pouvoirs ou en annuler les effets. Nous demandons un large degré d'autonomie et nous croyons qu'il peut être compatible avec un fédéralisme canadien lui-même renouvelé. Car la mutation québécoise influencera nécessairement le Canada dans sa totalité.

Décrire en quelques minutes le Québec, société en pleine évolution, est assez téméraire. Mais cette témérité, on peut se la permettre quand on s'adresse à un auditoire qui, par affinité, pressent le Québec comme une terre amie. Aux longues explications qu'il ne m'a pas été possible de fournir, on peut suppléer par une sympathie naturelle envers cette terre qui fut la Nouvelle-France et où nous construisons aujourd'hui notre patrie.





# ASSURANCES

## Annexes

### Tableau 1

Inscription au niveau secondaire et post-secondaire (non universitaire et universitaire) en pourcentage des groupes d'âge (13-16) et (18-24).  
Ontario. Québec. Canada.

		Ontario	Québec	Canada	
14	Niveau secondaire	1960-61	83.0	65.4	66.5
	(13-16)	1967-68	101.2	96.1	86.2
	Niveau post-secondaire	1960-61	9.0	11.4	9.8
	(18-24)	1967-68	14.6	18.9	16.1

Zsigmond, Z. E. et Wenaas, C. J. : Enrolment in Education Institutions by Province, 1951-52 to 1980-81. Etude spéciale (no 25) préparée pour le Conseil économique du Canada, 1970.

Appendice A. Tableaux A. 3. — A. 35 et A. 41.

### Tableau 2

Accroissement de la scolarisation dans la main-d'œuvre,  
Canada, Québec, Ontario, 1960-1965

Scolarisation	1960		1965		Accroissement $5 = \frac{4 - 2}{2} \times 100$
	N (en milliers) - 1 -	% - 2 -	N (en milliers) - 3 -	% - 4 -	
Canada					
Elémentaire et moins	2,815	45.3	2,615	38.2	- 15.7
Secondaire (partie)	1,864	30.0	2,274	33.2	+ 10.7
Secondaire (complet)	1,010	16.2	1,229	18.0	+ 11.1
Universitaire (tout ou partie)	529	8.5	726	10.6	+ 24.7
Total	6,218	100.0	6,844	100.0	-

A S S U R A N C E S

---

Ontario

Elémentaire et moins	912	39.4	839	33.4	— 15.3
Secondaire (partie)	826	35.7	1,015	40.4	+ 13.2
Secondaire (complet)	372	16.1	396	15.8	— 1.9
Universitaire (tout ou partie)	203	8.8	262	10.4	+ 18.2
Total	2,313	100.0	2,512	100.0	—

Québec

Elémentaire et moins	975	55.5	932	48.0	— 13.5
Secondaire (partie)	394	22.4	448	23.1	+ 3.1
Secondaire (complet)	262	14.9	372	19.1	+ 28.1
Universitaire (tout ou partie)	126	7.2	191	9.8	+ 36.1
Total	1,757	100.0	1,943	100.0	—

15

Source: B.F.S., Special Labour Force Studies, No.1, Educational attainment of the Canadian population and Labour Force, 1960-1965, Ottawa 1966.

M.A. 20/1/72